

## PV Comité Central

Samedi 7 mars 2026 à Neyruz

### Présent(e)s :

#### Comité directeur :

Jean-Denis Willemin	Président	JDW
Petra Ziswiler	Resp. CIEPSuisse	PZ
Damien Fellay	Resp. Equipes Nationales	DF
Christophe Schnurrenberger	Secrétaire	CS
Claude Bérout	Trésorier	CBé
Jean-Marie Arlettaz	Directeur technique	JMA
Serge Salomon	Responsable Communication	SSa
Lucien Jacot-Guillarmod	Resp. techn. et habits	LJ

#### Représentant(e)s associations cantonales :

Olivier Tornay	ACVP Président	OT
Denis Berthod	ACVP Resp. Inscriptions	DB
Daniel Ruffieux	AVP Président	DR
Christophe Ducry	AVP Resp. champ. des clubs	CD
Dominique Longet	AVP Resp. comm. jeunes	DL
Raoul Bortolotti	AVP Trésorier	RB
Gisèle Leo	ACGP Resp. licences	GL
Philippe Basting	ACGP Délégué	PB
Sébastien Blanc	ACFP Président	SB
Boubacar Gueye	ACFP Vice-Président	BG
Laurent Leuenberger	AJP Président	LL
Michel Gay	AJP Chef Arbitre	MG
Sylvain Mortier	SAP Übersetzer	SM
Marcel Cantoni	SAP Aktuar	MC

#### Délégué(e)s :

Anne Arlettaz	Resp. licences nationales	AA
Ludivine Maitre Wicki	Co-Webmaster	LM

*Les initiales sont utilisées afin d'alléger la rédaction et la lecture*

+

*Assemblée des Délégués : AD*

*Swiss Olympic : SO*

## 1) Mot de bienvenue

J-D. Willemin

24 personnes présentes. Droits de vote : 22 – Majorité : 12

JDW souhaite la bienvenue à toutes et tous pour ce Comité Central, organisé en vue de préparer l'Assemblée des Délégués de cet après-midi. Il remercie également les membres du Comité Directeur pour le temps et l'énergie consacrés à la préparation de cette journée. Le Comité Central se déroulera selon l'ordre du jour que chacun a reçu. JDW demande à l'assemblée d'être brève et disciplinée, le temps à disposition étant limité. La liste de présence circule.

Il rappelle que chaque association cantonale ou régionale dispose de deux voix, à l'exception du SAP qui en possède trois et de l'AVP qui en possède quatre. Le Comité Directeur dispose également du droit de vote, tout comme le Président central, qui tranche en cas d'égalité.

La séance est enregistrée et, comme à l'accoutumée, un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

Scrutateur : Denis Berthod – Tour de table de présentation.

## 2) PV du Comité Central du 25 octobre 2025, n'est pas lu.

J-D. Willemin

DR prend la parole : Il formule une remarque et s'adresse à JDW. Il demande quel est l'intérêt d'approuver le procès-verbal du Comité Central si, par la suite, il n'est pas possible de s'y référer. Il cite le courriel du 26 janvier dans lequel il est écrit : « *Votre contestation ne peut être admise, car elle repose sur une interprétation erronée et partielle du procès-verbal du Comité Central du 29 octobre 2022.* » Il réitère donc sa question : à quoi sert la validation d'un PV si son contenu ne peut ensuite être invoqué ?

JDW répond que la décision de 2022 concernait uniquement l'année en question. Il précise que les Coupes de Noël de l'AVP 2022, 2023 et 2024 ont été acceptées parce qu'elles figuraient au calendrier de Swiss Pétanque. Celle de 2025, en revanche, n'a pas été acceptée car elle n'y apparaissait pas.

DR ajoute que deux concours organisés en 2024 (l'un par un club Fribourgeois, l'autre par un club Valaisan) ne figuraient pas non plus au calendrier, mais ont pourtant été comptabilisés dans le classement du SPT. Il souligne également que le classement manque de transparence : il n'est pas possible de vérifier qui marque des points, car seuls les résultats finaux sont visibles.

JDW répond que les résultats sont mis à jour chaque lundi. DR rétorque qu'il n'existe aucun fichier Excel ou document permettant un contrôle clair. JDW précise que les résultats sont disponibles sur le site de Swiss Pétanque.

DR estime que les joueurs vaudois sont pénalisés. Il rappelle qu'une demande a été faite pour inscrire la Coupe de Noël au calendrier 2026, mais qu'une modification a été apportée à la ligne « non accepté pour le SPT ». Il demande pourquoi. JDW répond que, tant que le règlement n'est pas modifié (en l'occurrence celui de la Coupe Vaudoise de Noël), la situation reste inchangée. Il dit comprendre la position de l'AVP, des clubs vaudois et de leurs licenciés, mais rappelle qu'il est nécessaire de respecter les règlements.

CD intervient pour demander que les règlements soient appliqués uniformément, pour tout le monde, et pas uniquement dans certains cas.

L'AVP s'étonne également que deux concours aient obtenu des points SPT alors qu'ils n'étaient pas inscrits au calendrier. DR rappelle que certains concours ayant attribué des points SPT ont été organisés en système suisse, contrairement au règlement, et que l'AVP n'a pourtant pas protesté.

Il conclut en indiquant que les 34 clubs vaudois ont demandé à l'AVP de transmettre officiellement leur position.

Pour DF, le point central concerne le fait que le concours en question n'avait pas d'arbitre, n'était pas officiel et ne figurait pas au calendrier. C'est sur cette base que la décision a été prise. Il précise qu'il n'a jamais été question de revenir sur les années précédentes : la discussion porte uniquement sur 2025, car personne n'avait signalé de problème auparavant.

RB estime que si aucune plainte n'avait été formulée, le Comité ne serait pas revenu en arrière.

DR demande que les points soient restitués rétroactivement et qu'une discussion soit organisée prochainement pour définir clairement la procédure à suivre pour 2026.

DF rappelle que la décision a été prise à la suite d'une contestation formelle. Il ajoute que, si l'on souhaite avancer, il est indispensable de discuter ensemble, mais qu'à ce jour, aucune proposition de modification ou d'amélioration du règlement ne lui a été transmise par l'AVP.

LM pose une question concernant l'attribution des points SPT. Elle souhaite savoir comment la procédure fonctionne exactement : qui attribue les points, selon quel processus, et s'il existe un contrôle formel. Selon elle, le problème vient peut-être du fait qu'aucune vérification n'a été effectuée pour une compétition qui n'était pas inscrite au calendrier.

JDW répond que l'inscription des concours SPT se fait par les Clubs organisateurs, via leurs associations cantonales ou régionales. Ces associations centralisent les informations et les transmettent ensuite à la Fédération. Le jour du concours ou du championnat, les données sont saisies dans une base de données, puis intégrées au programme Boules une fois la compétition terminée.

LM estime qu'un contrôle humain supplémentaire serait peut-être nécessaire afin de s'assurer que les concours et championnats pris en compte sont bien conformes et qu'aucune erreur ne se glisse dans le classement. Elle suggère qu'une procédure plus claire (si elle existe ou peut être formalisée) permettrait de mieux vérifier que les résultats publiés correspondent effectivement aux compétitions validées. Elle souligne qu'un contrôle humain supplémentaire serait peut-être nécessaire afin de vérifier que seuls les concours conformes soient pris en compte, que leur comptabilisation soit correcte et qu'aucune erreur ne se glisse dans le processus. Elle ajoute que la procédure pourrait être clarifiée ou formalisée (si ce n'est pas déjà le cas) car un simple contrôle manuel en fin de chaîne permettrait probablement d'éviter bien des problèmes.

JDW intervient. Il explique que, concernant la Coupe de Noël vaudoise, il ne sait pas encore quelle est la position des autres associations cantonales. Si celles-ci estiment qu'il faut attribuer les points pour 2025, Swiss Pétanque l'acceptera.

Il précise toutefois qu'une remarque a été formulée par certains joueurs (et non par une association) indiquant que la Coupe de Noël ne figurait pas au calendrier, et qu'ils trouvaient regrettable qu'elle puisse malgré tout attribuer des points.

JDW conclut en rappelant que, si toutes les associations cantonales sont d'accord, le Comité n'a aucune opposition de principe : son rôle est simplement d'appliquer les décisions et de veiller au respect des règles.

RB rappelle que la Coupe de Noël figure au calendrier de la fédération depuis les années 1970. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'un petit concours "pain fromage", mais d'une véritable compétition ancrée dans la tradition.

Il reconnaît qu'en 2025, pour diverses raisons, elle n'apparaissait pas au calendrier, mais qu'elle a tout de même été organisée comme chaque année. Dès lors, affirmer aujourd'hui qu'elle n'était pas officielle sous prétexte qu'elle n'était pas inscrite au calendrier lui semble jouer sur les mots. Selon lui, c'est faire preuve de très mauvaise foi.

JDW répond que, comme dans les instances supérieures, il arrive aussi que l'on "joue sur les mots" ou sur les formulations. Il cite l'exemple récent des Championnats du monde juniors : malgré les excellents résultats obtenus, Swiss Olympic a refusé de les reconnaître, au motif que la Fédération Internationale de Pétanque n'avait pas enregistré la compétition conformément aux exigences officielles. Résultat : Swiss Olympic a simplement dit "niet".

RB précise qu'il connaît bien les pratiques de Swiss Olympic pour y avoir été confronté durant plusieurs années. Selon lui, si l'on devait appliquer ce type de logique à chaque situation, la journée risquerait d'être très longue...

JDW passe la parole aux Associations Cantonales/Régionales

Pour l'ACFP, la Coupe de Noël comme la Coupe cantonale sont ouvertes aux non licenciés. Concernant le courrier annoncé comme provenant des 34 Clubs de l'AVP, SB se dit surpris : selon une discussion qu'il a eue avec des membres du Club de Bulle, ceux-ci n'en auraient pas connaissance.

DR répond que si les présidents des Clubs vaudois ne transmettent pas les informations à leurs membres, cela ne relève pas de la responsabilité de l'AVP. Il n'est pas envisageable de contacter individuellement 941 licenciés pour vérifier que chaque message a bien été relayé. Si certains présidents de Clubs n'effectuent pas leur travail de communication, la situation est malheureusement comparable dans d'autres associations cantonales ou régionales.

Il rappelle que la transmission des informations jusqu'à la base incombe aux présidents cantonaux. L'AVP travaille actuellement à la mise en place d'un système permettant d'envoyer directement certaines informations à chaque membre, mais cela représente une charge de travail considérable. À titre d'exemple, un envoi groupé est limité à 98 destinataires, alors que l'AVP compte 941 licenciés : le nombre d'e-mails nécessaires est donc très important.

DR souligne que les Clubs ont accès aux informations via le site de l'AVP, mais encore faut-il qu'ils soient informés de leur publication. Dans une grande association comme la leur, il est effectivement difficile de garantir que l'information parvienne jusqu'à chaque joueur.

Ainsi, si un membre du Club de Bulle a déclaré ne pas être au courant, c'est que son président n'a pas assuré la transmission et cela ne peut être imputé à l'AVP.

L'ACVP apporte son soutien à Swiss Pétanque. Pour OT, il est essentiel de chercher des solutions plutôt que de s'attarder sur des différends passés. Il estime plus constructif d'avancer ensemble plutôt que de rester bloqués sur des points qui ne fonctionnent pas.

L'ACGP représentée par GL demande à l'AVP comment peut-on attribuer des points dans un concours s'il n'y a pas d'arbitres.

RB pose également la question sur l'attribution des points lors du Championnat Suisse des Clubs lorsqu'il n'y avait pas d'arbitres dans les bouledromes. Pour lui c'est exactement la même chose. Jusqu'à cette année, il n'y avait pas d'arbitres dans les bouledromes pour valider les points du Championnat Suisse des Clubs.

JDW rajoute que dans le règlement du Championnat Suisse des Clubs, jusqu'à cette année, il n'y avait pas d'arbitres. De plus, il était difficile à Vincent Jaggi d'attribuer des points dans le concours B de la Coupe de Noël car il doit jongler pour être plus précis. Comment attribuer des points au B alors que les perdants des poules ne peuvent pas accéder au concours B. Dès lors, la répartition des points devient particulièrement complexe.

Il est demandé au Comité Central de voter pour ou contre la rétribution des points SPT pour la Coupe de Noël AVP 2025.

Pour : 6

**Contre : 12**

Abstention : 4

DR annonce que l'AVP prend acte de la décision. Il précise que, conformément au mandat donné par les 34 présidents des Clubs vaudois, l'AVP déposera les demandes de financement du Swiss Pétanque Tour 2025 destinées à l'édition 2026 sur un compte de consignation. Cela signifie que les montants seront versés à Swiss Pétanque, mais ne pourront pas être utilisés tant qu'un compromis n'aura pas été trouvé pour 2026.

Pour JDW, il n'y a pas de raison que l'on ne trouve pas de compromis pour 2026.

JDW demande de passer au vote pour l'approbation du PV du Comité Central du 25 octobre 2025.

**Pour : 16**

Contre : 0

Abstention : 6

### 3) Comptes 2025

**C. Béroud**

CBé annonce que tous les Clubs ont reçu les comptes 2025, qui présentent un déficit de CHF 24'500. Le budget prévoyait d'ailleurs un montant similaire. Il a transmis à chaque Club le rapport détaillé contenant l'ensemble des informations.

Il reconnaît avoir effectué la vérification des comptes beaucoup trop tard. Il a pu le faire avec l'ACFP, mais pas avec l'AVP. Il admet que c'est une erreur importante. C'est pourquoi il propose que les comptes ne soient pas approuvés aujourd'hui, mais soumis à un vote électronique ultérieur.

Il demande également à l'AVP de le tenir informé afin qu'un rendez-vous puisse être fixé pour procéder ensemble au contrôle des comptes. Raoul lui a écrit récemment à ce sujet ; il est tout à fait disposé à se déplacer, sans aucun problème. Il suffit de lui proposer une date et une heure. L'AVP doit avoir deux vérificateurs disponibles : ils doivent choisir la date qui leur convient. CBé est pratiquement disponible quand l'AVP le souhaite.

Un petit souci a été relevé concernant le paiement des inscriptions des équipes par rapport aux quotas des Championnats Suisses décidés au mois de février. En effet, l'ACGP a inscrit des Juniors au Championnat Suisse Triplettes et, il avait été décidé que leurs inscriptions étaient gratuites. CBé propose de continuer à facturer les Associations Cantonales/Régionales selon les quotas.

RB ajoute que, puisque les comptes ont été bouclés le 16 février et envoyés aux Clubs le 19, il ne comprend pas pourquoi la convocation pour leur vérification n'a été transmise que le 3 mars.

CBé rejoint l'avis de RB et reconnaît avoir commis une erreur, qu'il assume pleinement. Comme l'a souligné RB, la convocation pour la vérification des comptes a été envoyée beaucoup trop tard. RB indique qu'il va se coordonner avec son collègue afin de proposer une date à CBé pour procéder à cette vérification.

DR formule une remarque concernant l'envoi des comptes aux présidents des Clubs suisses. Il rappelle que la loi est très précise en matière d'associations. Il souligne, non sans ironie, qu'il risque d'intervenir souvent sur ces points juridiques.

Il explique que l'article 60 et suivants du Code civil Suisse ne fixent pas de délai précis, mais que les statuts de chaque association doivent, eux, définir les modalités. Or, les nouveaux statuts de Swiss Pétanque ne précisent pas clairement ces délais. Toutefois, c'est la date d'envoi qui fait foi. Ainsi, lorsque la convocation doit être transmise 30 jours avant l'assemblée, les documents comptables (bilan, compte de pertes et profits, rapport du trésorier et rapport des vérificateurs) doivent être envoyés simultanément. Dans le cas contraire, la procédure devient caduque.

Selon ce principe, tous les Clubs auraient dû recevoir ces documents au plus tard le 7 février, soit 30 jours avant l'Assemblée du 7 mars. DR rappelle que cette question avait déjà été discutée lors de l'Assemblée générale de l'AVP : RB doit clôturer la comptabilité et effectuer les contrôles avant le 30 octobre, puisque l'Assemblée de l'AVP se tient chaque année à la fin du mois de novembre.

DF indique qu'il convient effectivement de vérifier ce qui est prévu dans les statuts. Il précise que, puisqu'il est également question d'autres éléments liés à la gouvernance, il serait pertinent d'aborder directement les statuts. Il explique que si les documents n'ont pas encore été transmis, c'est parce qu'entre-temps, un cabinet d'avocats spécialisés dans le droit du sport et des associations a été mandaté afin de clarifier plusieurs points.

DF rappelle que tous les membres du comité sont bénévoles et que certaines questions juridiques dépassent leurs compétences. C'est pourquoi ils ont sollicité un avis professionnel pour mettre les statuts en conformité. Il ajoute que le retour du cabinet n'a été reçu que mardi soir, ce qui explique le délai. Le comité a donc convenu de ne pas répondre immédiatement afin de laisser à chacun le temps de prendre connaissance des documents.

RB rappelle que, lors du Congrès de l'année précédente, l'AVP avait proposé un amendement aux statuts. Il souligne que cet amendement n'a pas été pris en considération, alors même qu'un amendement dûment formulé doit obligatoirement être soumis au vote. Il peut être accepté ou refusé, mais il est strictement interdit de ne pas le traiter lorsqu'il est déposé conformément aux règles.

Selon lui, si l'amendement avait été pris en compte, l'AVP aurait déjà pu formuler des propositions, d'autant que d'autres fédérations disposent de statuts précisant clairement ce qui est autorisé ou non. Il estime dès lors surprenant que Swiss Olympic, qui a imposé ces statuts à Swiss Pétanque, ait proposé un texte aussi minimaliste, au point qu'il ne reste presque plus rien dans le document.

RB juge encore plus étonnant qu'il faille désormais recourir à un cabinet d'avocats pour réviser des statuts qui avaient pourtant été imposés par Swiss Olympic. Il conclut en indiquant qu'il peine à comprendre cette incohérence.

DF explique que les statuts n'ont pas été imposés par Swiss Olympic. Ce qui a été imposé, c'est la révision de nos statuts. Swiss Olympic les a ensuite relus et les a jugés conformes. Par la suite, il a également été demandé à la Fédération de revoir le règlement disciplinaire, car toute la partie relative à la discipline avait été retirée des anciens statuts.

En travaillant sur ces règlements, le comité a estimé opportun de faire valider l'ensemble par un service juridique et, tant qu'à faire, de relire également les statuts afin d'assurer une cohérence complète entre les deux documents et d'éviter toute contradiction. Selon DF, l'amendement proposé l'année précédente ne change rien à ce travail de fond : la nécessité de réviser les statuts avait été reconnue et le Comité Directeur s'en est chargé.

Il précise toutefois que le processus a pris plus de temps que prévu, notamment en début d'année chez le notaire, ce qui explique pourquoi les statuts ne peuvent pas être soumis au vote aujourd'hui. Ils le seront prochainement. DF conclut en indiquant que les documents arriveront et qu'il n'y a pas lieu de revenir constamment sur les étapes précédentes.

CBé demande s'il y a encore des questions concernant les comptes.

RB demande pourquoi un amortissement aussi important a été effectué en fin d'exercice. Il relève qu'un amortissement conséquent a été appliqué sur le matériel, suivi d'un suramortissement ou amortissement supplémentaire. Selon lui, ces opérations augmentent mécaniquement le déficit tout en faisant baisser la valeur du stock d'habits. Il s'interroge dès lors sur la possibilité qu'un achat massif d'habits ait été anticipé pour 2026.

En réponse à la remarque de RB, le trésorier CBé explique que l'objectif de l'amortissement important est d'éviter que le stock ne devienne trop élevé. Il précise que, concernant les habits, la situation découle du fait que l'année précédente, la Fédération avait tenté de

collaborer avec l'équipementier Eldera, avant que le contrat ne soit finalement annulé. Un nouveau partenariat a ensuite été conclu avec Erima.

RB lui demande alors pourquoi les anciens habits ont été amortis presque à zéro alors qu'ils restent parfaitement utilisables, même s'ils ne seront plus portés lors des Championnats. Selon lui, ces équipements peuvent encore servir pour des concours ou des entraînements et ne sont donc pas caducs. Il s'interroge sur la logique d'un suramortissement alors que le matériel est en bon état.

DF intervient pour rappeler que si l'équipementier Erima voit des joueurs porter des habits Eldera, cela pourrait poser un problème au niveau de l'image et du partenariat.

RB questionne ensuite la pertinence de conserver des stocks aussi importants d'habits, d'autant plus que les ruptures de contrat successives ont un coût élevé. Il suggère qu'un achat au coup par coup serait peut-être plus judicieux.

CBé précise que les habits Erima ont une durée de vie commerciale de quatre ans. Selon lui, il n'est plus possible d'acheter les maillots de 2025, car une nouvelle collection est sortie en 2026. Il s'interroge donc sur l'intérêt de maintenir un stock représentant une valeur importante alors que celui-ci ne vaut quasiment plus rien aujourd'hui. Il ajoute que ces anciens équipements devront être vendus à perte. Un stand sera mis en place lors des Championnats Suisses et de la Coupe Suisse, mais les habits pourront être revendus au prix d'achat.

BG demande pourquoi ces questions comptables reviennent alors que les comptes ont déjà été vérifiés par l'ACFP. Selon lui, puisque l'AVP n'a pas encore procédé à sa propre vérification, ces discussions n'ont pas lieu d'être à ce stade.

RB lui répond que tout membre de Swiss Pétanque a le droit d'interroger aussi bien le trésorier que les vérificateurs des comptes lors de l'Assemblée générale. Il estime que les questions qu'il pose maintenant éviteront d'être posées lors de la future vérification.

JDW ajoute, pour clarifier la situation, que les équipements concernés proviennent de l'ancien fournisseur Eldera. Le contrat ayant été résilié, Eldera avait indiqué que la Fédération pouvait conserver les vêtements et qu'une facture suivrait. À ce jour, cette facture n'a jamais été reçue et il est probable qu'elle ne le soit jamais. Les vêtements figurent donc dans les comptes parce qu'ils sont physiquement en possession de la Fédération, mais aucun paiement n'a été effectué pour leur acquisition.

CBé explique que ce n'est pas la première fois que des amortissements sont effectués. RB lui répond qu'il n'a, pour sa part, jamais vu de suramortissement. Selon lui, cette pratique augmente artificiellement le déficit, qu'il estime à environ CHF 12'000.-.

RB signale que, pour la Coupe Suisse 2025, huit retraits en espèces ont été effectués afin de payer les joueurs. Il relève qu'à la suite de ces opérations, la caisse s'est retrouvée en négatif, ce qui implique, selon lui, que quelqu'un a dû avancer de l'argent pour couvrir les indemnités. Il précise qu'un retrait supplémentaire a été effectué deux semaines après la Coupe Suisse pour combler ce solde négatif, et rappelle qu'une caisse déficitaire ne devrait pas exister.

CBé explique que l'erreur provient d'une mauvaise date d'enregistrement : l'argent avait bien été remis en caisse, mais il avait déjà numéroté les pièces comptables, ce qui a entraîné

un décalage dans les écritures. Il rappelle également que toutes les sorties d'argent de Swiss Pétanque sont soumises à la double signature du trésorier et du président. Concernant la caisse contenant CHF 600.-, il précise qu'il s'agit de bénéfices, notamment issus de la vente d'habits.

DR pose ensuite une question relative à la comptabilité du Championnat Suisse de tir de précision. Il constate que l'entrée de fonds s'élève à CHF 915.- (inscriptions des joueurs), alors que les dépenses atteignent CHF 11'700.-. Il s'interroge sur la pertinence de maintenir un Championnat générant une telle perte, d'autant qu'il devient chaque année plus difficile de trouver un Club organisateur.

JDW confirme que cette problématique est également discutée au sein du Comité Directeur. Selon lui, il s'agit effectivement d'un Championnat déficitaire et de moins en moins attractif pour les Clubs. CBé ajoute que l'épreuve ne réunit qu'une cinquantaine de participants, tout en nécessitant la présence de douze arbitres. JDW estime que ce serait probablement le premier Championnat à supprimer si une augmentation du prix de la licence ne pouvait être envisagée.

RB souligne qu'en cas d'augmentation de la licence, il serait difficilement justifiable de maintenir un Championnat générant un déficit d'environ CHF 10'000.-. DF conclut en indiquant que ce Championnat fera l'objet d'une analyse approfondie, notamment en lien avec les quotas.

## **Budget 2026**

## **C. Béroud**

Le budget n'est pas encore finalisé. CBé explique que ce retard n'est pas dû à un manque de temps, mais au fait qu'il attend les décisions qui seront prises durant l'après-midi, notamment concernant l'éventuelle augmentation du prix de la licence. Selon lui, si la licence n'est pas augmentée, il faudra présenter un budget incluant la suppression du Championnat Suisse de tir de précision. Il ajoute que les Championnats d'Europe et du Monde prévus cette année devront également être réévalués, en particulier ceux concernant les jeunes, comme les Championnats du Monde en Malaisie.

JDW précise que la Fédération attend encore des confirmations de la Malaisie, car il n'est pas certain que le pays puisse organiser la compétition.

CBé ajoute que les coûts des Championnats augmentent fortement : les Championnats d'Europe organisés par l'Espagne, initialement estimés à environ CHF 5'000.-, atteignent désormais CHF 7'000.- à CHF 8'000.-. Il rappelle également que les Championnats du Monde à Rome, l'année précédente, ont été extrêmement coûteux et, de surcroît, mal organisés.

RB présente ensuite un calcul basé sur l'hypothèse d'une augmentation de CHF 20.- du prix de la licence. Selon lui, cette hausse générerait un bénéfice d'environ CHF 26'000.- la première année, permettant de combler le déficit actuel de CHF 24'000.-, pour un total d'entrées arrondi à CHF 50'000.-. Toutefois, en tenant compte d'une inflation annuelle de 3 % sur les frais de voyage et d'hébergement (un taux qu'il juge faible) le bénéfice diminuerait rapidement : CHF 26'000.- la première année, CHF 19'000.- la deuxième, CHF 12'000.- la troisième, CHF 7'000.- la quatrième, et moins de CHF 2'000.- la cinquième.

RB conclut que, sans une réduction d'au moins 20 % des frais fixes, la Fédération se retrouvera dans cinq ans dans la même situation qu'aujourd'hui. Selon lui, les membres accepteront difficilement des augmentations répétées du prix de la licence si aucune mesure d'économie n'est prise en parallèle. Il estime donc indispensable de réduire les coûts d'au moins 20 %, faute de quoi les mêmes discussions reviendront régulièrement. Il rappelle également que certains Championnats devront être supprimés.

SSa indique qu'un apport financier externe pourrait être recherché sous forme de sponsoring. Son contact étant actuellement en vacances, il prévoit de lui proposer une formule de soutien de CHF 20'000.- par année pendant quatre ans, destinée au cadre national juniors. Il précise que cela ne réduira pas les dépenses, mais permettra d'augmenter les recettes.

LM demande à quelle date a eu lieu la dernière augmentation du prix de la licence. Il lui est répondu qu'elle remonte à 2013, lors de l'Assemblée d'Alle. Elle estime que le prix actuel de la licence n'est pas excessif par rapport à d'autres sports et exprime l'espoir que l'augmentation proposée soit acceptée dans l'après-midi.

PB rappelle que, lorsqu'il a intégré le cadre suisse, les Championnats du Monde se déroulaient principalement en Europe. Il constate qu'aujourd'hui, les compétitions ont lieu dans des pays beaucoup plus éloignés, ce qui entraîne des coûts importants. Il souligne que le travail réalisé par la Fédération en faveur des cadres est remarquable et regrette d'en arriver à un stade où, malgré les résultats internationaux obtenus, il faille envisager des économies sur les compétitions internationales.

CBé annonce que Swiss Olympic réduira ses subventions dans les années à venir, la Confédération ayant décidé de diminuer ses dépenses. Il ajoute que Swiss Pétanque a récemment dû prendre en charge les frais des arbitres lors de la Coupe Suisse, pour un montant d'environ CHF 2'000.-.

JDW rappelle que les décisions sont toujours prises dans l'intérêt des joueurs. Toutefois, si ceux-ci refusent une augmentation du prix de la licence, il est inévitable que certaines prestations ne puissent plus être offertes.

DR souligne que, pour les jeunes jusqu'à 17 ans, la plupart des Clubs ou Associations prennent en charge les cotisations. Il rappelle qu'en comparaison, une inscription en gymnastique coûte entre CHF 300.- et CHF 350.-. L'AVP n'est donc pas opposée à une augmentation du prix de la licence. Il précise que l'AVP a également dû réduire ses propres frais, notamment en diminuant le nombre d'arbitres lors de ses Championnats.

DR revient ensuite sur le budget 2026, rappelant qu'il doit être envoyé 30 jours avant l'Assemblée générale afin que les membres puissent l'étudier en amont. Il estime que si le budget est présenté seulement l'après-midi même, les délégués ne disposeront pas du recul nécessaire pour prendre une décision éclairée.

RB considère qu'il aurait fallu présenter deux versions du budget : l'une sans augmentation de licence, l'autre intégrant une hausse de CHF 20.-. Selon lui, les délégués se retrouveront devant un fait accompli et risquent de ne pas comprendre pleinement les enjeux.

CBé précise que le nombre de Championnats d'Europe et du Monde est exceptionnellement élevé cette année, car il faut rattraper les compétitions annulées ou décalées durant la

période Covid. Les juniors, par exemple, participeront à deux Championnats du Monde et d'Europe cette année.

LM intervient en tant que parent. Elle estime que la prise en charge systématique des cotisations et de nombreux frais pour les jeunes donne une mauvaise image de la réalité financière du sport. Selon elle, cela empêche les jeunes de comprendre la valeur des choses. Elle cite l'exemple d'un incident à Sion, où certains jeunes se sont plaints que les menus n'étaient pas offerts, alors qu'un plat de pâtes coûtait seulement CHF 10.-. Elle considère que les Associations cantonales/régionales et Swiss Pétanque doivent soutenir les jeunes, mais aussi leur apprendre que tout a un coût. Elle ne comprend pas, par exemple, que les frais d'inscription soient gratuits.

RB rappelle qu'il ne faut pas confondre Swiss Pétanque et l'AVP. L'AVP reçoit en effet CHF 12'000.- par an d'un loto, somme qui doit obligatoirement être consacrée aux jeunes.

SB souligne que les joueurs du cadre national suisse bénéficient d'un soutien important, alors que dans d'autres fédérations, ce sont les joueurs eux-mêmes qui assument leurs frais.

RB conclut en rappelant que la Fédération a perdu CHF 60'000.- en trois ans, un montant conséquent qui impose de prendre des mesures.

#### 4) Quotas 2026

J-M Arlettaz

##### Document annexé n°1

JMA présente les quotas des différents Championnats Suisses.

Il indique qu'à ce jour, aucun organisateur ne s'est encore annoncé pour :

- La Coupe Suisse,
- Le Championnat Suisse de Tir de Précision.

DF souligne qu'il est important d'expliquer aux joueurs que, s'il n'y a pas de Championnat Suisse de tir de précision, c'est parce qu'aucun organisateur ne s'est annoncé et que les coûts sont trop élevés.

RB fait remarquer que la date du Championnat Suisse Triplettes a été modifiée. Il indique que ce changement coïncide désormais avec la "Nuit de la Boule", concours organisé par le Club Ça Marche à Cossonay. Il demande si le Club a été contacté pour l'informer qu'un Championnat Suisse venait se greffer sur sa date, afin qu'il puisse éventuellement anticiper et envisager un changement de calendrier.

#### 5) Présentation du Comité Directeur pour son élection

J-D. Willemin

Petra se présente. Elle est originaire des Grisons et habite à Lucerne. Elle est présidente du SAP depuis plusieurs années. Elle travaille dans une entreprise informatique, au sein du département administration et finances. Elle pratique la pétanque depuis neuf ans.

DR rappelle ce qu'il a indiqué le matin même, à savoir qu'il serait attentif aux aspects juridiques. Il cite l'article 12 des statuts de Swiss Pétanque, qui stipule que l'Assemblée des délégués doit être convoquée 30 jours à l'avance, avec l'ordre du jour et les informations

relatives aux élections communiqués par écrit. Il souligne que personne n'a reçu les informations concernant les personnes à élire aux points 7, 8, 9 et 10.

CD précise que si la décharge n'est pas accordée au Comité Directeur pour les comptes, les démissions seront acceptées, mais les admissions et nouvelles élections ne pourront être effectuées qu'ad interim. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de nominations définitives, conformément à la loi.

RB ajoute que la loi suisse ne se vote pas : elle s'applique. Ainsi, si la décharge n'est pas accordée au Comité Directeur sortant en raison de comptes non vérifiés ou non acceptés, aucune nouvelle nomination ne pourra être validée. Les postes resteront donc ad interim jusqu'à la prochaine élection. Il souligne que, JDW étant démissionnaire, la situation est en ordre pour lui, mais que sur le plan juridique, il resterait responsable en cas d'erreurs comptables.

RB précise également que la responsabilité ne concernerait pas uniquement JDW : les vérificateurs des comptes pourraient eux aussi être tenus responsables pendant dix ans en cas d'erreurs ou de connivence. Il rappelle que la fonction de vérificateur des comptes est lourde de responsabilités.

JDW indique que Swiss Pétanque a elle-même été vérificateur des comptes de la FIPJP pendant cinq ans et connaît donc parfaitement les exigences de cette tâche. Il rassure l'assemblée en affirmant qu'il n'entend pas "partir comme un fuyard" après l'élection. Il ajoute que ceux qui le connaissent savent qu'il assumera ses responsabilités et qu'en cas d'erreur comptable, il en prendra la charge.

Damien Fellay, candidat au poste de responsable du SPT vice-président pour la période 2026–2028, déclare que si la démission lui est permise, il envisage sérieusement de l'utiliser. Il précise que, si la Fédération repart sur une dynamique constructive, il est prêt à poursuivre son engagement. En revanche, il ne souhaite pas revivre une assemblée tendue et non constructive comme celle du jour, ce qui ne correspond pas à sa vision ni à sa motivation.

Il affirme rester pleinement engagé au sein du Comité Directeur et déterminé à œuvrer pour les licenciés et pour toutes les personnes qui pratiquent la pétanque. Il rappelle que son investissement se fait pour eux, et non pour participer à des assemblées conflictuelles. Il souligne l'importance de se rappeler pourquoi chacun s'engage : pour les 2'500 licenciés, pour le développement du sport et pour le plaisir de contribuer à sa dynamique.

Il conclut en réaffirmant sa motivation et sa volonté de s'investir pour les deux années à venir.

Claude Béroud se présente. Il est entré au Comité en 2019. Ancien président de l'AJP, il a également décidé de prolonger de deux ans son mandat de trésorier afin de transmettre la caisse à une personne intéressée. Il serait souhaitable de connaître son successeur l'année prochaine afin d'assurer une transition sereine.

Christophe Schnurrenberger se présente. Il est secrétaire central depuis l'année passée, président du Club de pétanque La Bricole et responsable du calendrier et des concours au sein de l'AVP. Le poste de secrétaire représente une charge à temps complet, et il fera de

son mieux pour soutenir ses collègues. Il précise toutefois qu'il ne pense pas pouvoir tenir quatre ans à ce rythme, en raison de son activité professionnelle également très prenante.

Jean-Marie Arlettaz se présente. Il envisageait de démissionner de son poste de responsable technique, ayant identifié des personnes susceptibles de le remplacer. Il leur laisse toutefois un temps de réflexion, notamment à ceux qui ont passé l'examen d'arbitre européen. Il a donc décidé de prolonger son mandat de deux ans.

Lucien Jacot Guillarmod se présente. Il est actif au sein de Swiss Pétanque depuis dix ans et à l'AVP depuis sept ans en tant que chef arbitre. Il s'occupe de la Commission des Joueurs ainsi que du merchandising. Il prolonge également son mandat de deux ans.

Serge Salomon se présente. Il est responsable de la communication depuis une année et est motivé à poursuivre cette fonction pour au moins deux ans.

JDW présente la candidature de Julio Iglesias au poste de responsable des équipes nationales. Il précise que celui-ci n'a pas pu être présent, s'étant fracturé la rotule en descendant de sa locomotive. Il a été opéré avec succès la veille et se trouve actuellement en convalescence. Julio Iglesias a rédigé une lettre de présentation qui sera lue cet après-midi lors de l'Assemblée des Délégués.

JDW clôt ce point, qui sera soumis à un vote ad interim. Il demande ensuite si d'autres personnes présentes dans la salle souhaitent se porter candidates pour intégrer le Comité Directeur. En l'absence de nouvelles candidatures, il propose de passer au point suivant.

#### **6) Election du traducteur – Membre Délégué du Comité Directeur**

**P. Ziswiler**

Marcel Cantoni a décidé d'arrêter la traduction et nous avons trouvé un nouveau traducteur en la personne de Sylvain Mortier.

Sylvain se présente. Il explique pratiquer la pétanque depuis trois ans et être licencié au Club de Bâle. Il a découvert ce sport à la suite d'une blessure : il s'est fracturé une vertèbre et a subi des opérations aux genoux, ce qui l'a conduit à rechercher une activité plus douce. Aujourd'hui, la pétanque occupe environ 50 % de son temps.

Il précise être bilingue, son père étant français, et avoir grandi à Bâle. Il indique qu'il mettra cette compétence à disposition et fera de son mieux pour assurer les traductions.

**L'Assemblée accepte à l'unanimité d'accueillir Sylvain comme nouveau traducteur de Swiss Pétanque.**

#### **7) Proposition de nominations pour la Commission Nationale de Discipline J-D. Willemin**

AJP	<b>Membre Suppléant</b>	Steve Lauper Nadine Saladin
ACVP	<b>Membre Suppléant</b>	Luc Guérin Stéphane Amiguet
SAP	<b>Membre Suppléant</b>	Patrick Peretti Dorothee Fuchs
AVP	<b>Membre</b>	Jean-Daniel Comte

ACFP	<b>Suppléant</b>	Christophe Ducry
	<b>Membre</b>	Jean-François Fawer
ACGP	<b>Suppléant</b>	Christian Pasquier
	<b>Membre</b>	Denis Bontaz
	<b>Suppléant</b>	Philippe Rouveure

#### 8) Propositions de nominations pour le Commission Nationale de recours **J-D. Willemin**

AJP	<b>Membre</b>	Olivier Portenier
	<b>Suppléant</b>	Peppino Natale
ACVP	<b>Membre</b>	Nicolas Koveschnikov
	<b>Suppléant</b>	Olivier Tornay
SAP	<b>Membre</b>	André Dällenbach
	<b>Suppléant</b>	Sandra Jordi
AVP	<b>Membre</b>	Benoît Labit
	<b>Suppléant</b>	Christophe Schnurrenberger
ACFP	<b>Membre</b>	Boubacar Gueye
	<b>Suppléant</b>	Sébastien Blanc
ACGP	<b>Membre</b>	Thierry Bondallaz (à confirmer cet après-midi)
	<b>Suppléant</b>	Marc-Aurèle Ricci

#### 9) Proposition de nomination pour la Commission des Joueurs-ses **L. Jacot Guillarmod**

Lucien annonce qu'aucun changement n'est à signaler, si ce n'est la démission de Patrick Dumusc pour l'AVP. Ludivine Maitre Wicki se propose pour le remplacer pour l'AVP.

ACFP	Benoît Lopez
ACGP	Sarah Bondallaz et Denis Bontaz
ACVP	Cécile Egger et Jérôme Thurre
AJP	Mario Natale
AVP	Luc Camélique et <b>Ludivine Maitre Wicki</b>
SAP	Yvonne Bless et Yvonne Schupbach

Concernant la Commission de Discipline nationale, les membres sont désignés en fonction de leur rôle (président, secrétaire) CD avait déjà soulevé cette question l'année passée. Pour JDW, un document existait déjà et il serait souhaitable de le publier sur le site internet.

#### 10) Admissions – Démissions – Demande de congé - Radiations **C. Bérout**

CBé avait écrit à toutes les Associations Cantonales/Régionales qui lui ont toutes répondu :

##### **Admissions :**

- ACFP : Club de pétanque La Vignettaz
- AVP : Le Day
- AJP : Les Boulistes d'Ajoie

**Premières années de congé :**

- SAP : Pétanque Club de Bern
- AVP : Le Tourneboule
- AJP : La Boule du Tiat

**Démissions :**

- ACGP : Team Sport Pétanque Carouge
- SAP : PC Wohlen Bern
- ACVP : Royale Pétanque
- AVP : Pully Azzurri et L'Yverdonnoise

Il y a un total de 100 Clubs.

DR informe que l'Yverdonnoise est d'accord de louer ses terrains pour un montant compris entre CHF 2'000.- et CHF 2'500.- le week-end afin d'y organiser la Coupe Suisse. Il est toutefois précisé que les terrains ne sont pas entretenus et que les WC sont hors d'usage, ce qui implique la nécessité de faire installer des toilettes mobiles.

Nous avons proposé une collaboration entre un Club et le leur pour organiser l'événement, et plusieurs pistes avaient été explorées. Un jour, ils ont finalement envoyé un message à CD pour l'informer qu'ils allaient créer un centre de loisirs.

**11) Propositions et approbation du règlement de discipline****D. Fellay**

DF explique que le groupe a travaillé sur l'ensemble des règlements disciplinaires. Ils ont repris les éléments figurant dans les anciens statuts, le règlement disciplinaire, le code disciplinaire ainsi que le code des sanctions. L'objectif était de rassembler tous ces documents en un seul texte cohérent.

Ce document unifié revient de révision chez le juriste : il est désormais structuré de manière claire, de A à Z, et applicable de façon uniforme aux commissions nationales, régionales et aux associations. Les modes d'élection y sont également précisés : au niveau national par l'Assemblée des délégués, au niveau cantonal par l'Assemblée générale, etc.

DF souligne que la restructuration a été réalisée avec le juriste afin de garantir une logique d'ensemble. Le document sera prochainement soumis aux instances concernées.

CD demande ensuite à DF de contacter les Commissions de discipline cantonales et régionales pour recueillir les cas concrets auxquels elles ont été confrontées et qui ne figureraient pas encore dans le nouveau règlement. Depuis le Covid, plusieurs situations inédites ont dû être interprétées sans base claire, ce qui a rendu certaines décisions difficiles. Ajouter quelques critères supplémentaires permettrait de clarifier ces cas et d'assurer une application plus cohérente.

DF annonce qu'il transmettra le règlement disciplinaire aux commissions cantonales et régionales afin qu'elles puissent l'examiner en priorité. Il précise également que les montants des amendes ont été revus à la hausse : une amende de CHF 50.- ne couvre même pas les frais de déplacement d'une commission.

## 12) Préparation à l'Assemblée des Délégués – Proposition du SAP

J.-D. Willemin

JDW indique que, à la suite du courrier de l'AVP, l'ordre du jour sera proposé tel qu'il a été transmis. Les points seront examinés un par un afin de déterminer s'il faut les modifier ou les retirer.

Le point 11 (Budget 2026) ne sera pas présenté et doit donc être supprimé. Le point 15 pourra être discuté : Damien prendra la parole pour expliquer la situation. Ces deux points seront donc retirés automatiquement.

Pour les autres points, un vote en début d'assemblée déterminera s'ils doivent être traités ou non.

- Si les points sont discutés, l'assemblée se déroulera normalement.
- Si les points ne sont pas discutés, une assemblée extraordinaire devra être convoquée.

CD rappelle que le vote électronique n'est pas prévu dans les Statuts et ne peut donc pas être utilisé. Selon lui, la tenue d'une assemblée extraordinaire s'impose.

DR souligne également les problèmes liés au vote électronique. Pour respecter la loi sur la protection des données, chaque club doit pouvoir voter sans que l'identité du votant soit connue. Or, aucun système informatique actuel ne permet de garantir cet anonymat. Pour lui, une assemblée extraordinaire est indispensable pour traiter les points suivants : comptes, budget, révision des statuts, règlements disciplinaires.

Il rappelle que même la Confédération travaille depuis trois ans sur la mise en place d'un vote électronique, avec trois cantons suisses alémaniques mandatés pour les tests. Le délai a été prolongé de trois ans depuis juin 2025, car les résultats ne sont pas jugés satisfaisants. Le vote électronique reste donc un processus complexe.

Le vote par écrit n'est pas non plus envisageable : en cas de question posée durant la procédure, il serait impossible d'y répondre de manière transparente, les autres clubs n'ayant pas connaissance de la question ni de la réponse.

La solution la plus appropriée reste donc la tenue d'une assemblée extraordinaire, même si cela n'entraîne pas une réduction des coûts.

### **Proposition du SAP pour réintroduire le concours B obligatoire :**

CD estime qu'il serait judicieux d'attendre une année afin d'observer les effets de la suppression des concours B, décision prise lors de la dernière votation, avant d'envisager un retour en arrière.

DR explique avoir discuté avec le président d'une petite association cantonale, disposant de peu de clubs et de peu d'équipes. Selon lui, le message est clair : il faudrait réintroduire le concours B. Ce qui le dérange, en revanche, c'est l'aspect obligatoire : même si un club

perd de l'argent, il serait contraint de faire jouer ses équipes. Cela impliquerait des amendes en cas de refus, ce qui pourrait mener certains cas devant la commission de discipline. Plusieurs clubs ont déjà exprimé leurs inquiétudes, car cela pourrait représenter un manque à gagner.

DR prend l'exemple du Championnat AVP Doublettes :

- 75 équipes vont dans le concours A,
- 75 autres dans le concours B.

Certaines équipes viennent pour viser le titre ou jouer dans le concours A, mais pas pour participer au B. Les obliger pourrait créer des situations bancales : équipes quittant les terrains, absences non annoncées, nécessité pour les arbitres d'intervenir et de sanctionner. Le terme "obligatoire" est ce qui pose réellement un problème à DR.

DF répond qu'il ne souhaite pas réécrire une nouvelle fois le règlement du Swiss Pétanque Tour, car il est constamment modifié sans qu'on lui laisse le temps de vivre. Il rejoint DR : les clubs doivent pouvoir choisir d'organiser ou non un concours B, et les joueurs doivent également avoir la liberté d'y participer ou non.

DR poursuit : l'objectif n'est pas que les équipes jouent deux parties de poule puis rentrent chez elles. Une réflexion a été menée, et CS a proposé un système suisse : – chaque équipe joue trois parties, (inscriptions sur une plage horaire définie) classement final après les trois rondes, (la fin garantie à 22h00) les dix premières équipes sont primées. Ce système avait donné satisfaction, car toutes les équipes jouaient trois parties. Mais il reste difficile de trouver une solution idéale.

JDW rappelle que le concours B avait été créé pour promouvoir la pétanque, notamment pour les équipes qui peinent à franchir un palier.

LM ajoute qu'à son époque, les concours complémentaires et les secteurs étaient ouverts à tous sans difficulté. Elle comprend l'idée de promotion, mais souligne qu'au Swiss Pétanque Tour, lors de la finale, les équipes du concours B reçoivent une enveloppe alors qu'elles ont parfois fait moins bien que le 30e du concours A. Elle propose d'ouvrir un petit concours parallèle pour la promotion, plutôt que d'intégrer cela au SPT.

CD précise que, sur les trois dernières éditions, 90 % des joueurs du concours B sont des joueurs qui passent habituellement les tours. Ils ont simplement connu une année en dessous, mais ce ne sont pas des joueurs "débutants".

RB souligne que la situation varie selon les cantonales. À l'AVP, un concours B peut compter 70 équipes, alors que dans une autre cantonale, il n'y en aurait que 8. Pour une petite équipe, marquer des points dans un concours B à 70 équipes est très difficile : ce n'est pas vraiment de la promotion.

Il rappelle que l'année passée, le concours B a été refusé par 86 voix, preuve que l'opposition ne vient pas uniquement des Vaudois.

DF avance une solution radicale : arrêter le Swiss Pétanque Tour. Selon lui, depuis sa création, il génère davantage de discussions et de problèmes qu'autre chose.

LM propose plutôt de renforcer la promotion de la pétanque lors des Championnats Suisses, en choisissant des lieux plus visibles et en utilisant les financements du SPT pour valoriser ces événements, où les mêmes joueurs se retrouvent finalement.

RB fait un parallèle : au Championnat Suisse, le 65e reçoit une médaille et une enveloppe, alors que le 32e ne reçoit rien. Dans une logique d'économie, il serait pertinent de supprimer les médailles du concours complémentaire.

DF suggère que la Commission des Joueurs se penche sur ces problématiques afin d'obtenir des retours concrets du terrain.

PZ annonce que, sur le SAP, le concours B sera réintroduit en 2026, car les joueurs souhaitent jouer et ne veulent pas rentrer chez eux, sauf cas de force majeure. La proposition sera présentée l'après-midi.

#### **Protocole d'alcoolémie :**

JDW rappelle que le protocole de test d'alcoolémie figurait dans les propositions, mais qu'il s'agit d'une action, non d'une proposition. Il en parlera lors du point Swiss Olympic.

Les contrôles seront effectués par des personnes mandatées par le Comité Directeur de Swiss Pétanque (dirigeants ou médecin). Ils seront aléatoires à partir des quarts de finale, par tirage au sort.

JDW présente le protocole à l'assemblée. Swiss Olympic demande que les contrôles soient ciblés, non systématiques, et qu'ils s'inscrivent dans une démarche de prévention.

Cette année, un contrôle sera effectué lors d'un Championnat Suisse pour marquer la mise en place du dispositif. Ensuite, un à deux contrôles par an seront réalisés, soit dans un championnat cantonal, soit dans un championnat national.

Le protocole sera envoyé à tous les clubs et devra être affiché dans chaque structure affiliée. Il appartient aux clubs de veiller à ce que leurs membres en prennent connaissance.

RB demande s'il serait pertinent que les arbitres et responsables de table soufflent également lors des contrôles.

### **13) Divers**

RB prend la parole et s'adresse à Damien. Il souligne que son intervention se veut constructive. Selon lui, il est normal que certaines séances soient animées : il vaut mieux discuter ouvertement lors de ces réunions plutôt que de laisser circuler des propos de comptoir. Il rappelle que les délégués présents sont les garants du bon fonctionnement de la Fédération et que l'Assemblée des délégués en est l'organe suprême.

RB précise qu'il n'est pas question de s'attaquer les uns les autres, mais de débattre pour avancer. Il évoque ses douze années passées au Comité Central, durant lesquelles des discussions parfois houleuses ont eu lieu, notamment avec l'ACVP, mais toujours dans le respect, sans insultes ni attaques personnelles.

Il insiste sur le fait que, lorsqu'un problème est constaté, il doit être abordé en séance, en face à face, et non à la buvette ou en l'absence des personnes concernées. Les discussions informelles n'ont aucune valeur. Selon lui, lorsqu'on occupe des responsabilités, il faut savoir ignorer les rumeurs et se concentrer sur les échanges officiels. Il conclut en rappelant que les débats peuvent parfois être tendus, mais qu'ils restent nécessaires pour faire avancer les choses.

DF répond à RB. Il indique avoir trouvé la fin de l'assemblée beaucoup plus constructive que son début. Il explique avoir été fortement dérangé par le courrier reçu de l'AVP durant la semaine, dont les termes lui ont paru particulièrement durs et peu constructifs. Connaissant l'origine du courrier et les personnes impliquées, il estime que la formulation était difficile à accepter.

DF rappelle que RB a lui-même occupé cette fonction et qu'il n'a jamais reçu un courrier d'une telle sévérité. Il doute qu'il l'aurait apprécié. Il reconnaît être arrivé le matin même dans un état d'esprit peu favorable au dialogue, se sentant déjà confronté à un mur dès le point 2 de l'ordre du jour.

Il remercie néanmoins les participants, estimant que la suite de l'assemblée a permis des échanges constructifs. Il reconnaît que les désaccords sont normaux et nécessaires, mais considère que les termes employés dans le courrier n'étaient pas appropriés au regard du travail fourni par les membres du Comité Directeur.

DF rappelle que tous sont bénévoles, qu'ils ont un emploi et une vie familiale, et que certaines formulations (notamment manquement grave ou opacité financière) sont injustifiées. Il défend particulièrement le travail de Claude, qui fournit des comptes clairs depuis cinq ans et ne mérite pas d'être accusé d'opacité, surtout au vu de certaines situations passées.

Il admet avoir été blessé par ce courrier et explique que cela a influencé son attitude en début de séance. Il conclut en soulignant que la fin de l'assemblée a été plus constructive et en remerciant les participants.

RB précise que les termes employés reflétaient le ressenti des clubs présents lors de l'assemblée de l'AVP.

DF poursuit. Il rappelle qu'il s'exprime au nom du Comité Directeur. Une séance extraordinaire a été organisée durant la semaine. Le Comité a pris sur son temps, ce qui est normal, mais DF estime que les mots utilisés dans le courrier ne sont pas à la hauteur de l'investissement fourni.

Il souligne que ces mots ont été choisis pour provoquer, ce que RB confirme. DF répond qu'il ne faut alors pas s'attendre à ce que le Comité Directeur réagisse avec bienveillance. On ne

peut pas envoyer un courrier accusant d'opacité financière et espérer ensuite des relations cordiales.

Il rappelle qu'il y a des êtres humains derrière la Fédération et que ce courrier a été très blessant. Les mots n'ont pas été choisis au hasard. Il estime donc normal qu'il ne soit pas arrivé en séance dans un état d'esprit positif.

Selon lui, ce type de communication n'est pas constructif et ne permet pas de bâtir quelque chose ensemble. Il considère que cette démarche, avec des termes aussi durs, a été préjudiciable pour toutes les personnes investies au sein de la Fédération.

RB conclut en rappelant que DF avait lui-même utilisé des termes très durs lors de l'assemblée du Comité Central du 3 novembre 2018.

Il précise qu'il avait fallu avoir les épaules solides pour encaisser ces propos. Il mentionne également une séance de décembre, à laquelle il n'était pas présent mais dont il a écouté l'enregistrement.

Il affirme accepter la situation et rappelle que les mots sont choisis pour leur impact : ils plaisent ou non, mais ils font partie du débat.

DR informe l'assemblée qu'il souhaite aborder deux points supplémentaires, malheureusement négatifs. Il rappelle tout d'abord que Swiss Pétanque est une association et que, conformément aux statuts, les messages à caractère politique ne sont pas tolérés. Il indique avoir lu l'ensemble des publications sur Facebook sans intervenir, mais avoir constaté de nombreux messages négatifs. Les statuts précisent clairement que l'on peut expliquer une situation, mais pas exprimer une opinion politique.

Le second point concerne les retraits ou suspensions de licence. DR souligne la gravité d'un cas récent : un transfert de joueur a été accordé pour la France alors que l'intéressé était sous suspension en Suisse. Le joueur concerné est M. Jonathan Blary.

JMA précise que l'ancien club du joueur lui a transmis une lettre de sortie, ce qui lui a permis de délivrer la décharge nécessaire au transfert. La suspension reste toutefois valable en France jusqu'au 21 avril.

RB intervient en indiquant qu'il est inexact d'affirmer que la licence a été rendue, puisqu'il est lui-même en possession de la licence de Monsieur Blary. JMA confirme avoir contacté le joueur, lequel lui avait indiqué que sa licence se trouvait chez RB.

DR estime que le joueur a commis une fausse déclaration, car il n'a pas mentionné sa suspension dans le formulaire transmis à la CEP.

DF rappelle que toute fausse déclaration lors d'un transfert de licence, ou toute demande de licence à l'étranger sans formulaire officiel de la CEP alors qu'une licence suisse est encore active, doit être immédiatement signalée à JMA. Il souligne que Swiss Pétanque entretient un excellent lien avec la CEP pour la gestion des transferts internationaux.

Discussion sur la communication politique :

JDW répond à DR concernant l'aspect politique. Il rappelle que les statuts de Swiss Pétanque prévoient que la Fédération doit protéger son sport.

SSA ajoute que, selon le point 2 des statuts, Swiss Pétanque est responsable de la diffusion du sport, ce qui inclut les relations avec la radio et la télévision. Selon lui, le message publié par Swiss Pétanque constituait une recommandation, et chacun reste libre de voter comme il l'entend. Il précise que les communiqués de presse ne sont pas publiés par plaisir, mais dans le cadre d'un travail de fond visant à promouvoir la pétanque suisse.

RB réagit en citant la publication du 8 mars 2026, dans laquelle figurait la phrase : « *Votons non à l'initiative anti-SSR* ». Pour lui, il ne s'agit pas d'une recommandation mais d'un impératif, clairement incitatif. Il estime que l'on ne peut pas défendre la pétanque en utilisant des messages politiques ou des visuels assimilables à des affiches de campagne.

JDW clôt ce comité central à 11h47

Fait le 21 mars 2026



Christophe Schnurrenberger  
Secrétaire Général

**Swiss Pétanque**



Jean-Denis Willemin  
Président